



## **Condition de Dépôt-Vente**

### **1. Modalités**

- 1.1 L'utilisateur donne mandat à VendreMonAuto de proposer à la vente pour son compte le véhicule déposé pendant toute la durée du dépôt et s'engage en contrepartie à rémunérer VendreMonauto si le véhicule est vendu.
- 1.2 Les annonces mises en ligne par le biais de VendreMonAuto sont visible pour une durée de 3mois ferme, une mise à jour du kilométrage et du prix sera établie tous les mois en accord avec l'utilisateur. Si aucune mise à jour n'est faite à la fin de chaque mois l'annonce sera retirée.

### **2. Prix**

- 2.1 Le prix de mise en vente est déterminé entre l'utilisateur et VendreMonAuto qui peut conseiller le déposant sur le prix le mieux adapté du marché.

### **3. Responsabilité**

- 3.1 VendreMonauto ne pourra être tenu responsable de n'importe qu'elle falsification (matériel comme certaines des pièces ou accessoire) ou immatériel comme les documents). VendreMonAuto s'engage à donner toutes les informations nécessaires dans l'achat d'une auto mais ne peut s'engager des informations collecté.

### **4. Garantie légale due par le vendeur**

- 4.1 L'acquéreur du véhicule faisant l'objet du présent contrat bénéficie de la garantie légale de conformité visée aux articles L.211-4 et suivants du Code de la Consommation, et de la garantie des vices rédhitoires des articles 1641 et suivants du Code Civil.

#### 4.2 Article L.211-4 Code de la Consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

## **5. Prestation comprises dans le prix**

5.1 Le prix TTC de la prestation de service inclut la mise en annonce du véhicule, la collecte de tous les documents nécessaires à la vente ainsi que la mise en relation entre vendeur et acheteur.

## **6. Règlement**

6.1 L'utilisateur signera un mandat de dépôt-vente et fournira une copie de sa pièce d'identité et de sa carte grise, sans ces deux documents aucune mise en annonce ne sera possible.

6.2 Au moment de la vente, l'acheteur paie directement le vendeur par chèque de banque. Le déposant nous retourne ensuite le mandat de dépôt-vente accompagné des frais de commission.

## **7. Engagement**

7.1 Le Vendeur s'engage à ne pas vendre son véhicule à un Acheteur rencontré grâce à VendreMonAuto sans en avertir VendreMonAuto.

Au cas où le vendeur vendrait directement son véhicule à l'acheteur envoyé par VendreMonAuto sans en avertir VendreMonAuto, ou que VendreMonAuto doute de la véracité du déposant au sujet de la vente de son véhicule à un acheteur trouvé personnellement, VendreMonAuto se réservera le droit de vérifier le nom du nouveau propriétaire du véhicule auprès de la préfecture du département du déposant. Si le nom du nouveau propriétaire correspond au nom de l'acheteur présenté par VendreMonAuto, VendreMonAuto exigera sa commission au vendeur à l'amiable ou par l'intermédiaire d'un huissier de justice.